



Villeneuve d'Ascq, le 11 mai 2009

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions  
prévue par l'article L. 233-8 II du Code de Commerce  
et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions	Nombre total de droits de vote	
30/04/2009	14 325 380 actions*	Nombre de droits de vote théoriques des actions : 15.903.323	Nombre de droits de vote exerçables pendant la période de regroupement** : 159.033.230

\* Dont 1.262 actions regroupées restant à livrer

\*\* Jusqu'à la fin de la période de regroupement, une action ancienne à droit de vote simple non présentée au regroupement donnera droit à 1 voix et une action à droit de vote simple regroupée à 10 voix ; une action non regroupée à droit de vote double donnera droit à 2 voix et une action regroupée à droit de vote double à 20 voix. Les actions anciennes non présentées au regroupement au plus tard le 2 août 2009 perdront tout droit de vote.

\*\*\*

Il est apporté un rectificatif au communiqué du 15 avril 2009 concernant le nombre total de droits de vote existants au 31 mars 2009.

Par suite d'une anomalie informatique, le nombre de droits de vote théoriques des actions a été estimé à 17.423.860 voix ; il convenait de lire 15.903.323 voix. Le nombre de droits de vote exerçables s'élevait à 159.033.230.